



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024

*Webinaire, 25 février 2021*

*14 h 00-15 h 30 (heure normale d'Europe centrale)*

Dans le monde entier, des millions de personnes paient un lourd tribut au fait d'être privées de nationalité. L'apatridie empêche des femmes, des hommes, des filles et des garçons de jouir des mêmes droits que ceux auxquels peuvent prétendre tous les autres citoyens – droit à une identité, droit de circuler, droit à la propriété et droit à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

En 2014, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé la campagne [#Jexiste](#), dont l'ambition est de mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024. Les cas d'apatridie peuvent être évités et traités dans le cadre législatif, aussi les parlementaires ont-ils un rôle fondamental à jouer pour éliminer ce fléau.

Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#), adopté en 2018, indique clairement que l'apatridie peut être à la fois une cause et une conséquence des mouvements de réfugiés (paragraphe 83) et souligne la contribution des parlements à la mise en œuvre du Pacte (paragraphe 39). Le [Forum mondial sur les réfugiés](#) est un dispositif central de suivi, dans le cadre duquel les États et d'autres acteurs se réunissent tous les quatre ans pour contribuer à la réalisation des objectifs du Pacte mondial par un soutien financier, une expertise technique et des changements de politique.

En 2019, le premier Forum mondial sur les réfugiés et le [Segment de haut niveau sur l'apatridie](#) ont abouti à la présentation de 396 engagements novateurs par des États, des organisations internationales et régionales, et des organisations de la société civile. Au total, 79 États ont présenté [270 engagements](#) pertinents pour l'élimination de l'apatridie dans le monde, dont beaucoup impliquent des **initiatives parlementaires**, telles que :

- la révision et la modification des lois sur la nationalité,
- l'adhésion à la [Convention de 1954 relative au statut des apatrides](#) et à la [Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie](#),
- l'adoption de procédures de détermination du statut d'apatride, et
- des crédits budgétaires pour veiller à la protection et au respect des droits des apatrides.

Ces engagements devraient accélérer la mise en œuvre de la campagne [#Jexiste](#) et du [Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie](#).

Ces dernières années et ces derniers mois ont prouvé à maintes reprises que des progrès étaient possibles et que l'existence de milliers d'hommes et de femmes à travers le monde pouvait être transformée. Dans de nombreux cas, le rôle des parlements s'est révélé essentiel.



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



Parmi les exemples récents, on peut citer la [décision du Kenya d'accorder la citoyenneté](#) à 1 670 membres de la communauté shona et à 1 300 apatrides d'origine rwandaise, éligibles pour devenir des citoyens kenyans selon la loi. On notera également la décision de la [République islamique d'Iran](#) de modifier sa loi sur la nationalité pour permettre aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Le Parlement a changé cette loi en 2019 afin que les enfants de moins de 18 ans puissent demander leurs documents d'identité. Près de 75 000 enfants de mères iraniennes et de pères étrangers peuvent désormais prétendre à la citoyenneté iranienne.

En juillet 2020, le [Parlement du Turkménistan a adopté une nouvelle loi sur l'état civil](#), à la suite d'un décret présidentiel promulgué en décembre accordant la citoyenneté à 2 580 apatrides. La réforme législative a permis de prévenir l'apatridie infantile en garantissant que tous les enfants nés dans le pays y soient enregistrés, notamment ceux dont les parents sont sans papiers.

[La Côte d'Ivoire a adopté la première procédure de détermination de l'apatridie en Afrique.](#)

Deux arrêtés signés le 2 septembre 2020 établissent formellement les procédures qui régulariseront le statut des apatrides dans le pays.

Depuis le début de la campagne [#Jexiste](#), 14 États ont ratifié la Convention de 1961 : l'Angola, l'Argentine, le Belize, le Burkina Faso, le Chili, l'Espagne, la Guinée-Bissau, Haïti, l'Italie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, le Mali, le Pérou et la Sierra Leone.

Ces actions sont directement liées à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus précisément à la nécessité de ne laisser personne de côté, en particulier ceux qui subissent les effets dévastateurs du fait de n'être reconnus comme citoyen d'aucun pays. Les Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, l'ODD 10 sur la réduction des inégalités et l'ODD 16 sur l'accès à la justice et à des institutions efficaces, responsables et inclusives, en particulier la cible 16.9 sur le fait de garantir à tous une identité juridique, peuvent contribuer à prévenir et à réduire les cas d'apatridie.

## Objectifs du webinaire

Le partenariat noué entre l'Union interparlementaire (UIP) et le HCR pour faire connaître la question de l'apatridie aux parlementaires, en étroite coopération avec le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP, n'est pas récent. L'UIP et le HCR ont élaboré conjointement deux guides : [Nationalité et apatridie – Un guide pour les parlementaires](#), en 2005 (mis à jour en 2014 et traduit en treize langues), et [Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie](#), en 2018 (disponible dans huit langues).



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



Trois ans avant l'échéance de l'objectif de l'élimination de l'apatridie, le HCR et l'UIP organisent un séminaire en ligne mondial sur **l'action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024**. Ce webinaire vise à sensibiliser les parlementaires aux problèmes que pose l'apatridie et à proposer des bonnes pratiques. L'idée est d'inciter les parlementaires à jouer un rôle moteur dans l'élimination de l'apatridie et la protection des apatrides, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le webinaire recensera les défis et les possibilités en matière de mobilisation parlementaire et cherchera plus particulièrement à définir **comment passer des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et au Segment de haut niveau sur l'apatridie** à une mise en œuvre concrète en vue de résultats.

Le webinaire s'adresse aux parlementaires. Les participants échangeront des **bonnes pratiques** et discuteront **de stratégies et de moyens concrets** à mettre en œuvre pour en finir avec l'apatridie d'ici à 2024. Parmi les intervenants figurent des parlementaires ayant lancé des initiatives législatives pour lutter contre ce fléau dans leur propre pays.

Heure (HNEC)	Points de l'ordre du jour
14 h 00-14 h 10	<b>Allocution de bienvenue et déclarations liminaires de l'UIP et du HCR</b>
14 h 10-14 h 30	<b>Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024</b> <b>Mme Melanie Khanna</b> , Responsable de la section Apatridie, HCR Passage en revue des engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés et au Segment de haut niveau sur l'apatridie, et réflexion sur la façon dont l'action parlementaire peut appuyer les engagements ayant trait à l'adhésion aux conventions sur l'apatridie, à la suppression des dispositions discriminatoires en matière de genre dans les législations nationales, à la prévention de l'apatridie des enfants, à l'octroi du statut d'apatride et à la facilitation des démarches de naturalisation.
14 h 30-15 h 00	<b>Bonnes pratiques et enseignements tirés par les parlementaires</b> Quatre parlementaires partageront leur expérience en matière de prévention et/ou de réduction des cas d'apatridie. Ils exposeront les principaux obstacles et les mesures prises pour y faire face.
15 h 00-15 h 20	<b>Débat et séance de questions-réponses</b> Les participants seront encouragés à exprimer leur point de vue et à faire part de leurs réflexions sur les possibilités offertes. Ils seront également invités à discuter des moyens à mettre en place pour mobiliser l'action parlementaire en vue de mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024.
15 h 20-15 h 30	<b>Conclusion</b>